



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 16141

Texte de la question

M. Alain Néri demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie de bien vouloir lui préciser l'avenir des moyens de remplacement de la poste. En effet, selon les brigadiers départementaux de la poste, dont la fonction consiste au remplacement des receveurs des bureaux de poste, La Poste prévoirait à terme la suppression des moyens de remplacement, alors qu'ils sont les garants de la continuité du service public et de la présence postale dans chaque département, chaque canton, chaque commune. Ces craintes sont confirmées par le fait que certains directeurs départementaux n'hésitent pas à devancer le projet en décidant le reclassement de leur brigade départementale et, de fait, par manque de moyens, prévoient aussi la fermeture partielle, temporaire ou permanente, de nombreux bureaux de poste.

Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procédera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16141

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3560

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4611